

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

En vigueur au 14 octobre 2026

Tous nos honoraires sont exprimés en TTC (TVA au taux en vigueur de 20 % incluse).
Nos barèmes correspondent à des tarifs maximums pratiqués par notre établissement.

1

BIENS À LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR

(Sauf stipulation contraire expresse mentionnée au mandat)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 50 000 €	Forfait fixe de 4 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	8 % TTC du prix de vente
De 100 001 € à 250 000 €	6 % TTC du prix de vente
De 250 001 € à 500 000 €	5 % TTC du prix de vente
Au-delà de 500 000 €	4 % TTC du prix de vente

* **Note d'application** : Les tranches de prix ci-dessus ne sont pas cumulatives. Le pourcentage s'applique sur la totalité du prix de vente final du bien.

2

BIENS À LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'ACQUÉREUR

(Calculés sur le prix net vendeur du bien)

TYPE DE BIEN	HONORAIRES
 Appartements et Maisons	5 % TTC du prix du bien
 Terrains à bâtir	8 % TTC (minimum 5 000 € TTC)
 Garages / Box / Parkings	Forfait unique de 2 500 € TTC / unité

PRESTIGE - RÉSIDENCES

SAS au capital de 1 000 € • Siège social : 254 Rue Vendôme, 69003 LYON • RCS Lyon n° 101 919 900 • SIRET n° 101 919 900 00015
Numéro de TVA : FR95101919900. Carte professionnelle n° CPI 6901 2026 000 000 069 délivrée par la CCI LYON METROPOLE.
Établissement habilité à l'activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce.
Agence ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès d'Allianz IARD
(1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense Cedex), contrat n° 64802874.

